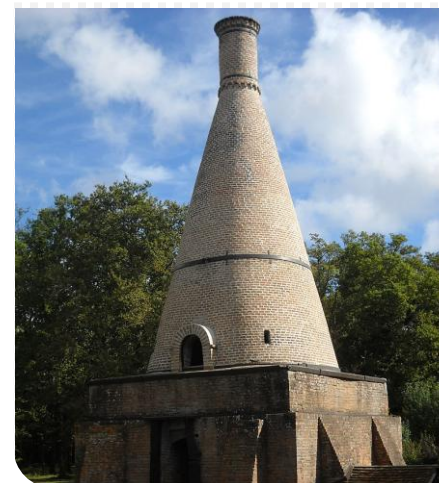




BORALEX

Projet photovoltaïque « Les Chapelles »

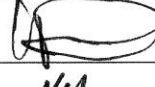
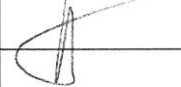
Comité du projet – 05 novembre 2025



la réglementation issue de la loi APER prévoit l'organisation d'un comité de projet pour certains projets de production d'énergies renouvelables. Cette obligation ne s'applique toutefois pas aux projets situés dans une Zone d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAE nR), ce qui est le cas du projet Les Chapelles. Bien que non tenue d'organiser cette instance, Boralex a fait le choix de réunir un comité de projet dans une démarche volontaire d'information et de concertation avec les acteurs du territoire.

Feuille de Présence

05 novembre 2025

NOM Prénom	Fonction	Signature	Adresse Mail
SEIF Lord	chef de projet		lord.seif@boralex.com
PETIT Thomas	Responsable régional Boralex		thomas.petit@boralex.com
ROLL Steven	Secrétaire Territorial		steven.roll@boralex.com
DUMAIS Nathalie	Interlocutrice Privilégiée Eneedis		nathalie.dumais@enedis.fr
Didier ANDON	SDIS		industries@sdiss45.fr
DESIRE Thibaud	Directeur Aménagement CCPS		t.desire@ccpitesdesologne.fr
ROCHE JP Paul	Président CCPS		
NIEUVIARTS Hewé	Maire Maucellon-la-Ville		maire.maucellonville@orange.fr
VASSELON Michel	Adjoint Srugny en Val		michel.vasselon@maucellon-la-ville.fr
TREMAUX Denis	Maire Henestrem-la-Ville		denis.tremaux@orange.fr

● Ordre du jour

- 1) Tour de table
- 2) Présentation du site
- 3) Enjeux Locaux
- 4) Conception du projet
- 5) Retombées et planning

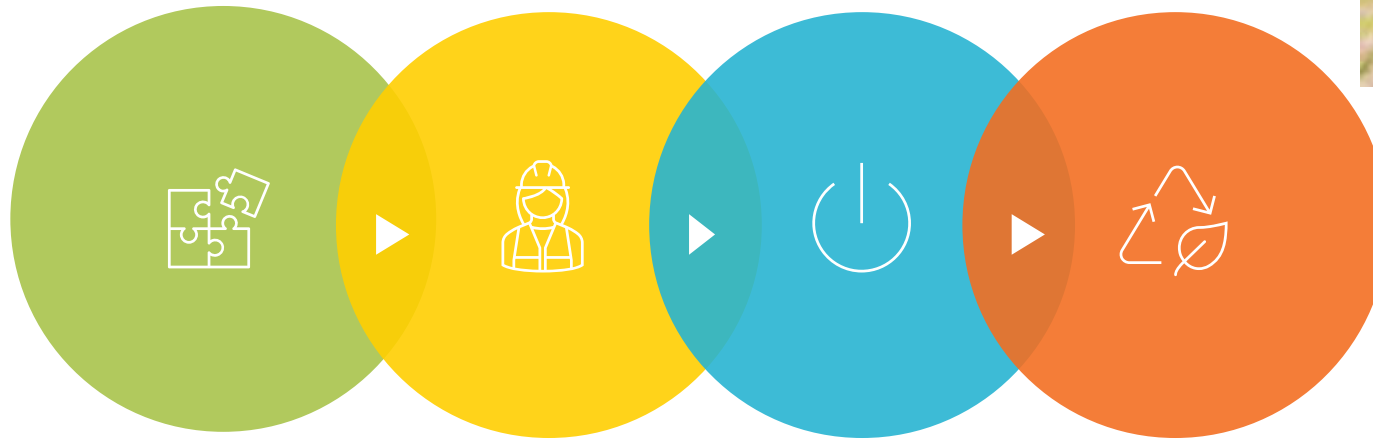
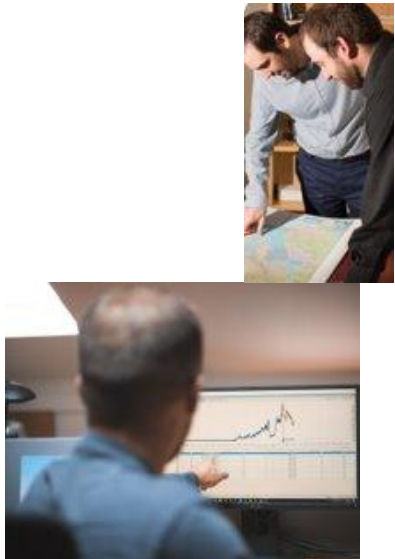


1) Tour de Table



Un opérateur intégré

- Acteur présent sur toute la chaîne de valeur
- Propriétaire de nos actifs avec des centres de maintenance à moins de 2h de nos parcs



Développement

Construction

Exploitation

Repowering ou
Démantèlement

Nos chiffres clés

Puissance d'actifs en service,
détenus et exploités en France

1,3 GW



83 sites
en exploitation



+300
collaborateurs
au cœur des territoires



16
agences



148 000* tonnes
de CO2

évitée par an
Soit l'équivalent de +72 000
véhicules retirés de la
circulation pendant 1 an



+ 1,4 million*
d'habitants alimentés
par an
soit l'équivalent de la consommation
en électricité des villes de Lyon et
Marseille cumulées

* Données chiffrées 2023

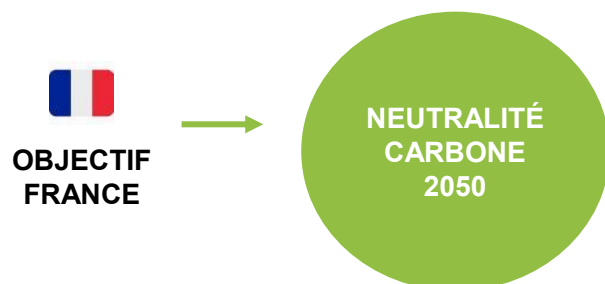


La transition énergétique en France

ACCÉLERER LE DÉVELOPPEMENT DES ENR, UN IMPÉRATIF !

ENJEU DE DÉCARBONATION FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Aujourd'hui, les **2/3 de la consommation d'énergie** en France reposent **sur les énergies fossiles** (pétrole et gaz).



>> IMPLICATIONS :

- ➔ **Baisse** de la consommation globale d'énergie
- ➔ **Hausse** de la **consommation d'électricité** pour répondre au besoin d'électrification des usages (industrie, transport, chauffage), via des sources d'énergie décarbonées (**nucléaire et renouvelables**).

ÉLÉMENT INDISPENSABLE POUR L'ÉQUILIBRE OFFRE - DEMANDE D'ÉLECTRICITÉ

De nouveaux réacteurs nucléaires sont annoncés, pour une mise en service prévisionnelle dans 15-20 ans.

D'ici là, **seul le développement massif des renouvelables permettra de répondre à la demande croissante d'électricité**, tout en réduisant les émissions de gaz à effets de serre.



Pour respecter la trajectoire de décarbonation de la France* :

Une consommation d'électricité comprise entre
580 et 640 TWh en 2035
 (contre 475 TWh en 2019)

Nécessité d'installer jusqu'en 2035 :

- ☀️ **4 à 7 GW/an** de photovoltaïque
- 🌿 **1,5 GW/an** d'éolien terrestre

*D'après le [bilan prévisionnel 2023](#) de RTE.

ATOUT ÉCONOMIQUE POUR LA FRANCE

>> POUR LES CONSOMMATEURS



Les EnR participent au **financement du bouclier tarifaire**, contribuant ainsi à la protection des ménages et des TPE.

>> POUR L'ÉTAT

13,5 Md€
de recettes en 2023*

>> POUR LES INDUSTRIES

Dans un contexte de **hausse des prix de l'énergie**, les énergies renouvelables permettent d'offrir des **contrats d'achat d'électricité à long terme compétitifs aux entreprises françaises**.



PPA
Power
Purchase
Agreement

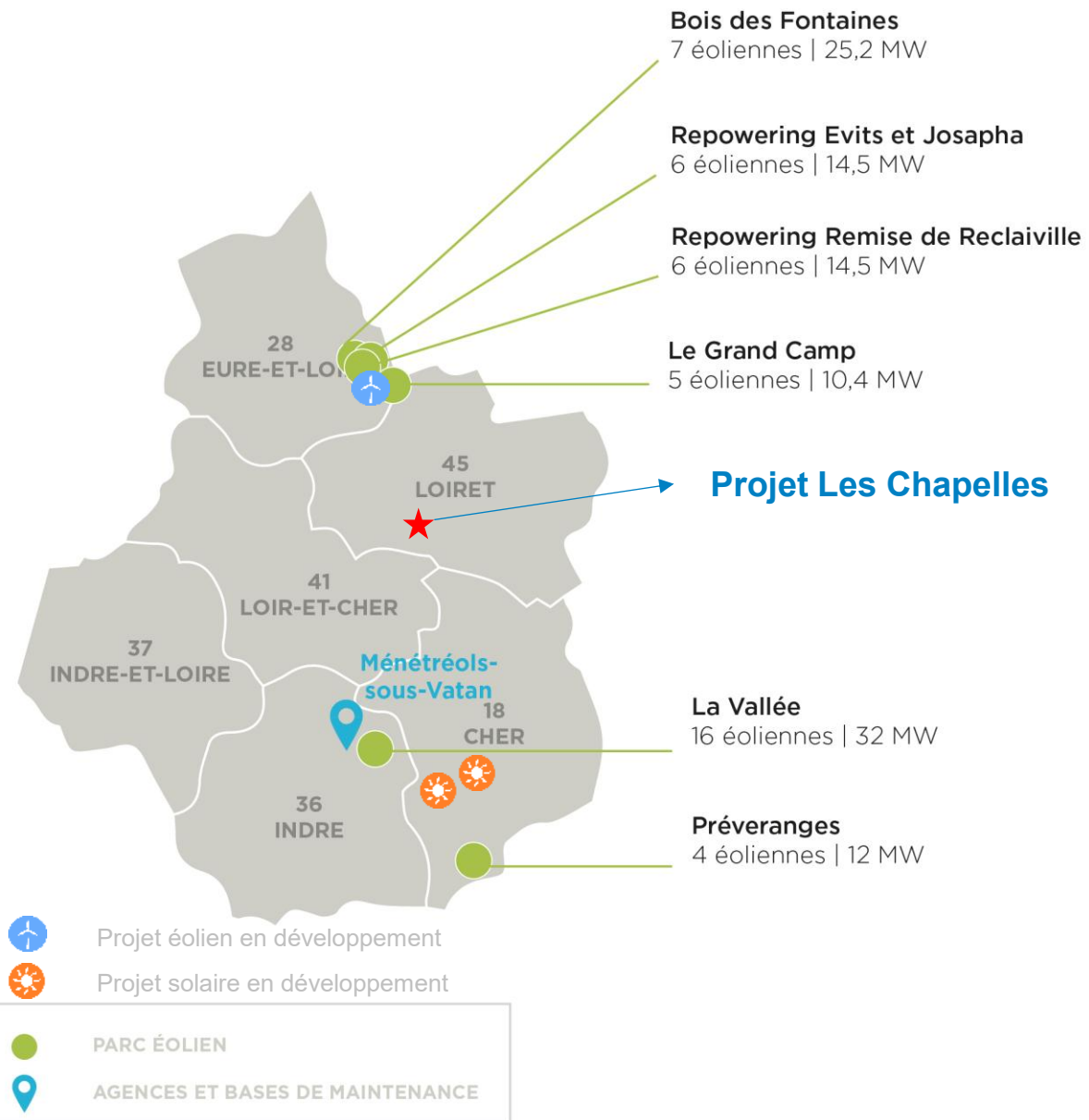
*Source : CRE



Base de maintenance
Ménétréols-sous-Vatan (36) :
gestion des parcs en opération.

6 Parcs éoliens
en exploitation

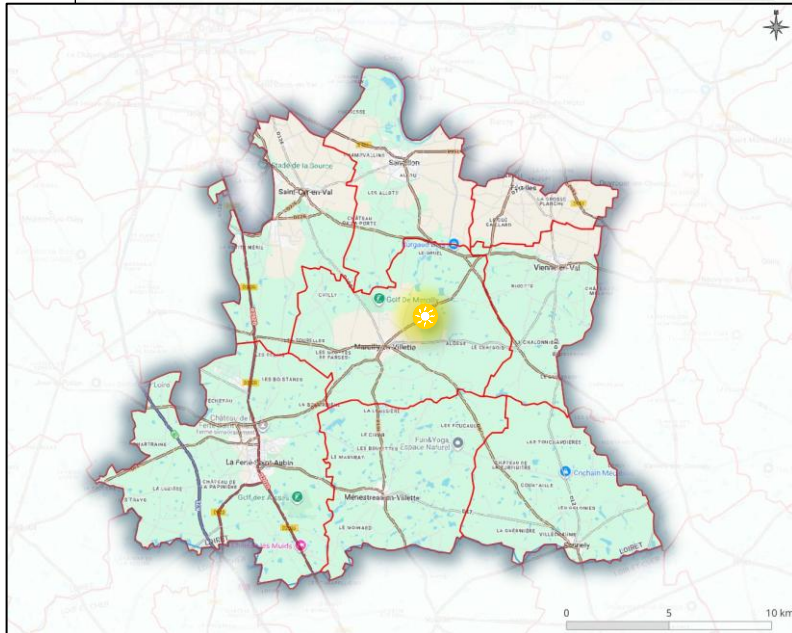
+ 108 MW
en exploitation



2) Présentation du site



Localisation



• Choix du site : Pourquoi cette zone ?

- **Valorisation d'un terrain de faible valeur agricole :** inscrit dans le document cadre de la CA45 (PV compatible)
- **Volonté locale :** site inscrit et validé en tant que zone d'accélération des énergies renouvelables (ZAE nR)
- **Compatibilité urbanisme :** zone Agricole compatible
- **PCAET du PETR Forêt d'Orléans – Loire – Sologne et SCoT Portes de Sologne :** favorable au développement de projets photovoltaïques au sol
- **Facilité technique :** absence d'obstacles (pylônes, conduite gaz), topographie propice



Les acteurs du projet

Les bureaux d'étude

- *Etude Paysagère/ Etude impact : AEPE GINKO*
- *Étude naturaliste : Envol Environnement*
- *Etude pédologique : Chambre d'agriculture du Loiret*

Les parties prenantes régionales et départementales

- SDIS (*gestion du risque incendie*)
- Chambre d'agriculture
(*intégration du projet dans le document cadre*)

Les acteurs locaux

- Mairie de Marcilly-en-Villette (*ZAENR*)
- Communauté de communes de Portes de Sologne
- Propriétaires fonciers

● Le projet en étapes

Août 2023	Étude de pollution du sol (Conclusion sol non classé comme pollué)
Septembre 2023	1er RDV avec la commune de Marcilly-en-Villette
Avril 2024	Étude pédologique réalisée par la CA 45 finalisée
Novembre 2024	Etats initiaux des études naturaliste/paysagère
Décembre 2024	Délibération favorable de la commune pour la ZAENR
22 janvier 2025	Présentation à la commune de Marcilly-en-Villette
14 février 2025	Présentation à la Communauté de communes des Portes de Sologne
Mars / Avril 2025	Élaboration de l'Étude d'Impact Environnemental (EIE)
Avril 2025	Projet intégré au document cadre de la CA45
Mai 2025	Délibération favorable du conseil communautaire
Juillet 2025	Pole ENR DDT 45 Délibération favorable de la municipalité de Marcilly-en-Villette
Septembre 2025	Impacts et mesures

3) Enjeux Locaux



● Accès et infrastructure



AEPE Gingko

Les voies de communication

- Zone d'implantation potentielle
- Voies de communication :
- Liaison locale
- Liaison régionale



Une ligne aérienne ENEDIS longe la départementale au sud de la ZIP.

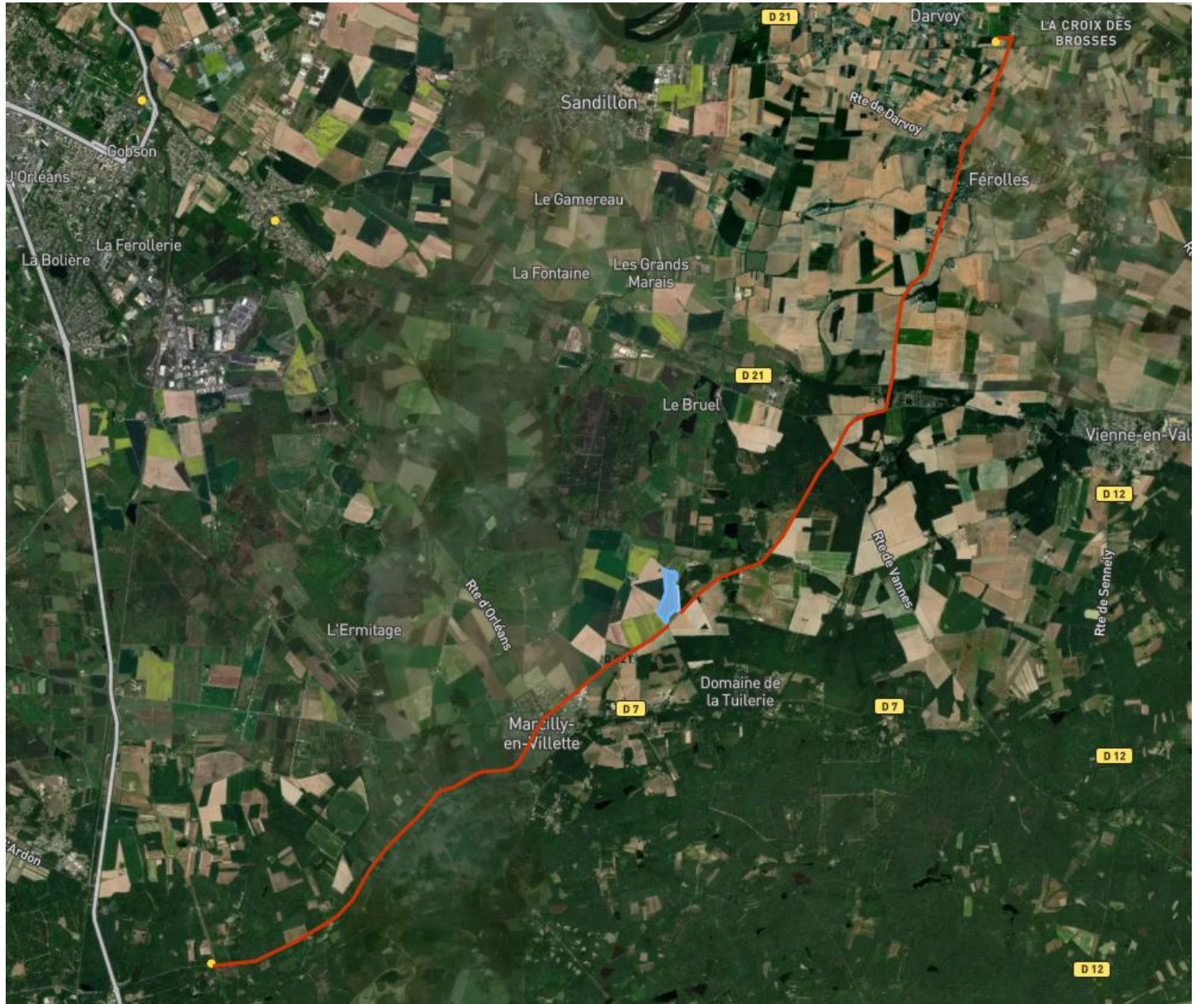
La départementale **D921** longe la ZIP au sud.

Accès possible depuis la **D921**

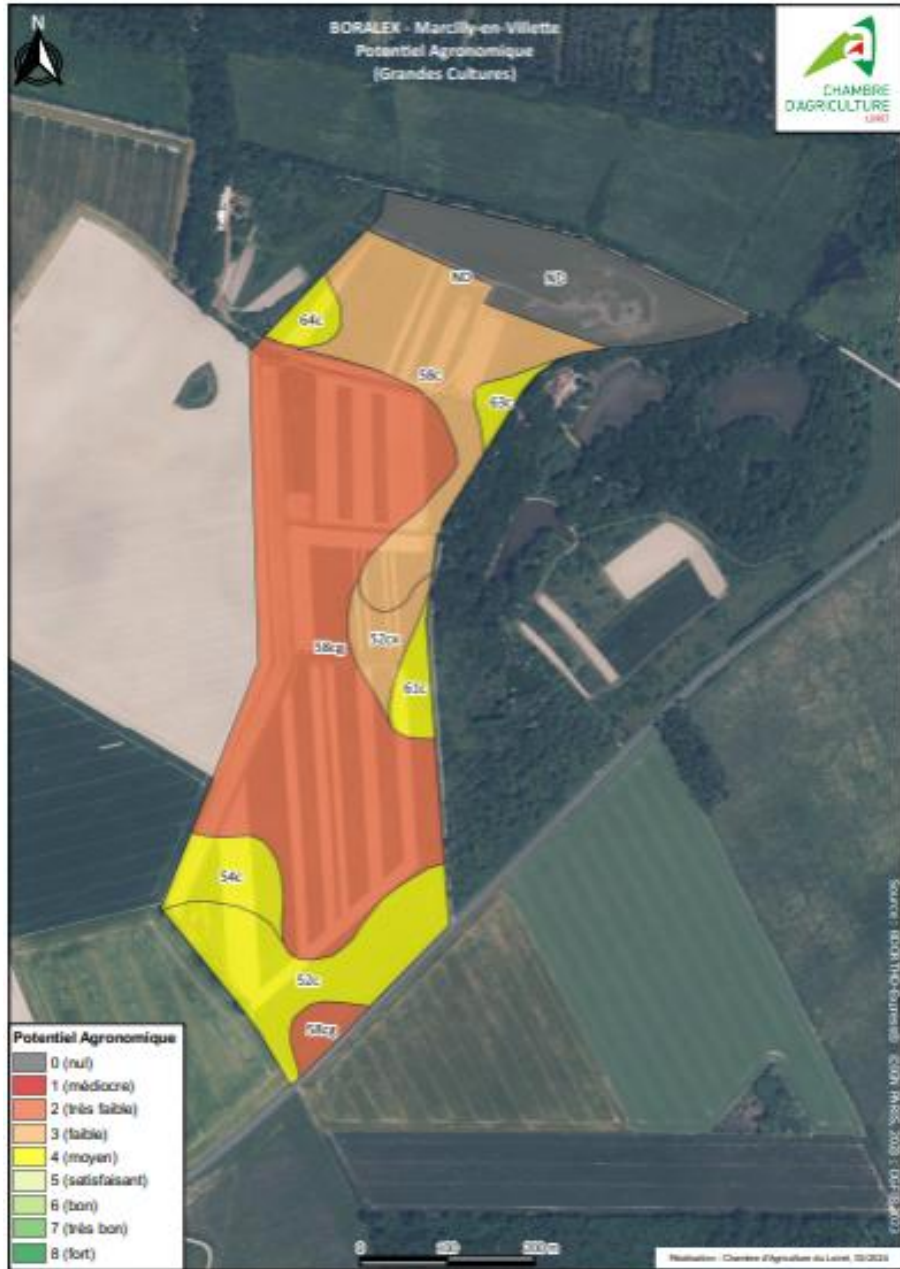
Solutions envisagées:

- Poste Source : **JARGEAU** ou **ANGELIQUE**
- Distance d'environ **10 km**
- Capacité de transformation HTB/HTA environ **30 MW** soit 3 fois celui nécessaire au projet

Ces deux postes sources se trouvent sur un réseau HTB qui n'est pas saturé, cela leur permet d'augmenter facilement leur capacité de transformation pour accueillir plus de capacité



Tracés de raccordement prévisionnels : Jargeau et Angélique



Site non cultivée ni déclarée à la PAC depuis plus de 5 ans

Etude pédologique réalisée par la chambre d'agriculture 45

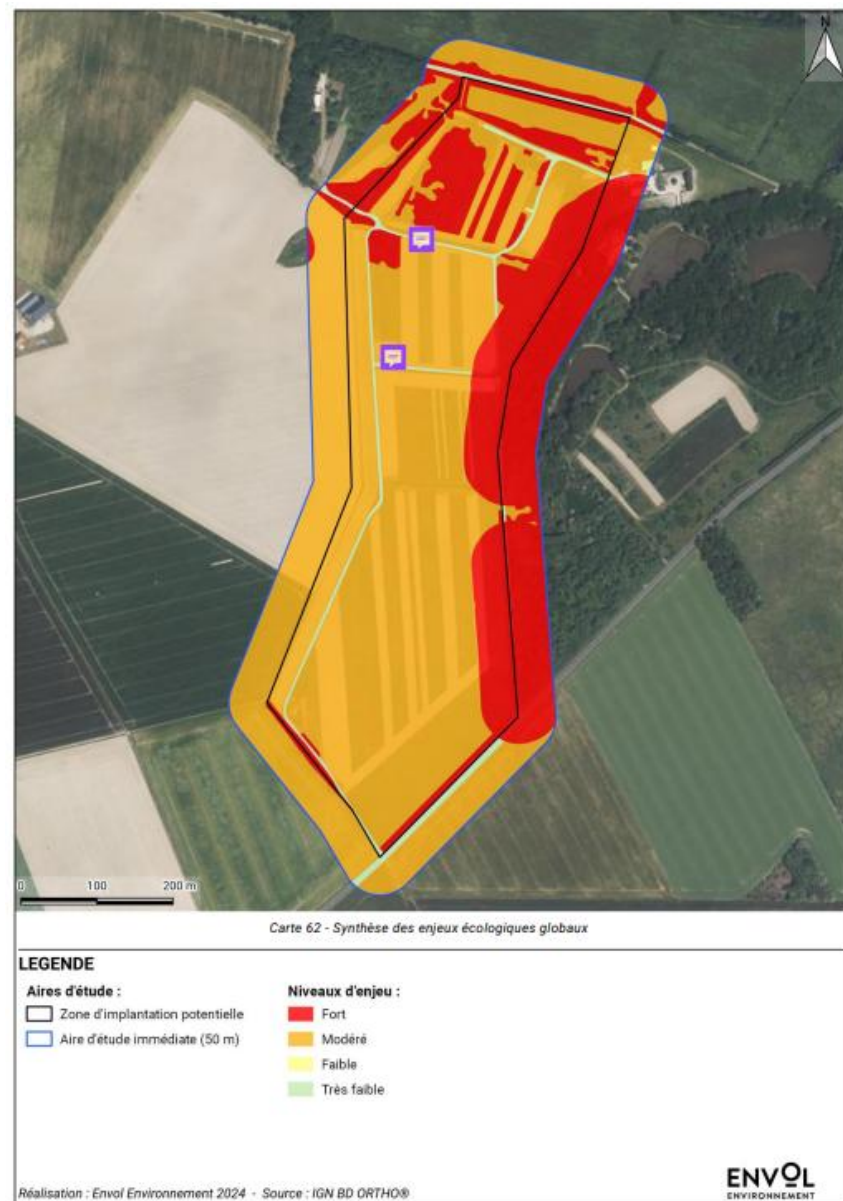
Le potentiel agronomique du sol est regardé au travers du cahier des charges de la CDPENAF, si note $< 2,5$:

Très faible potentiel agronomique

Caractère inculte du sol

En retirant l'ensemble des zones humides soit sur 14,6 ha :

**Site « Les Chapelles » a une note
pédologique de 2,26 soit potentiel
agronomique très faible**



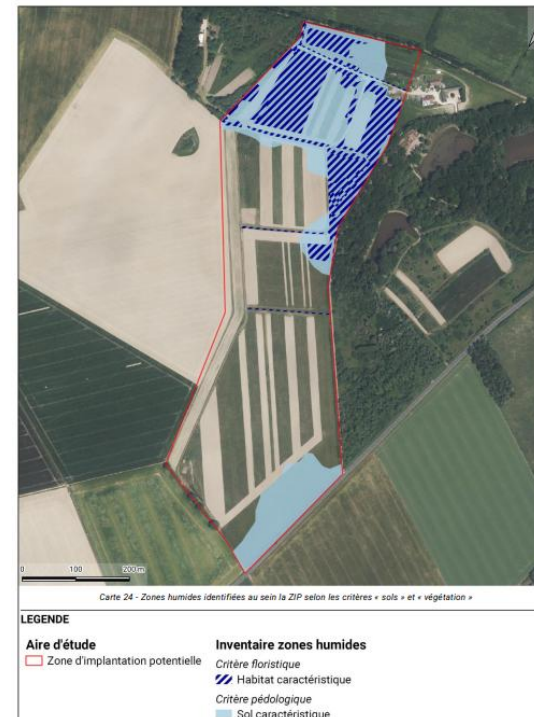
Analyse des Enjeux Environnementaux

Enjeux maitrisables

Enjeux modérés sur la majorité du site, les enjeux forts sont principalement localisés dans la zone Est du site.

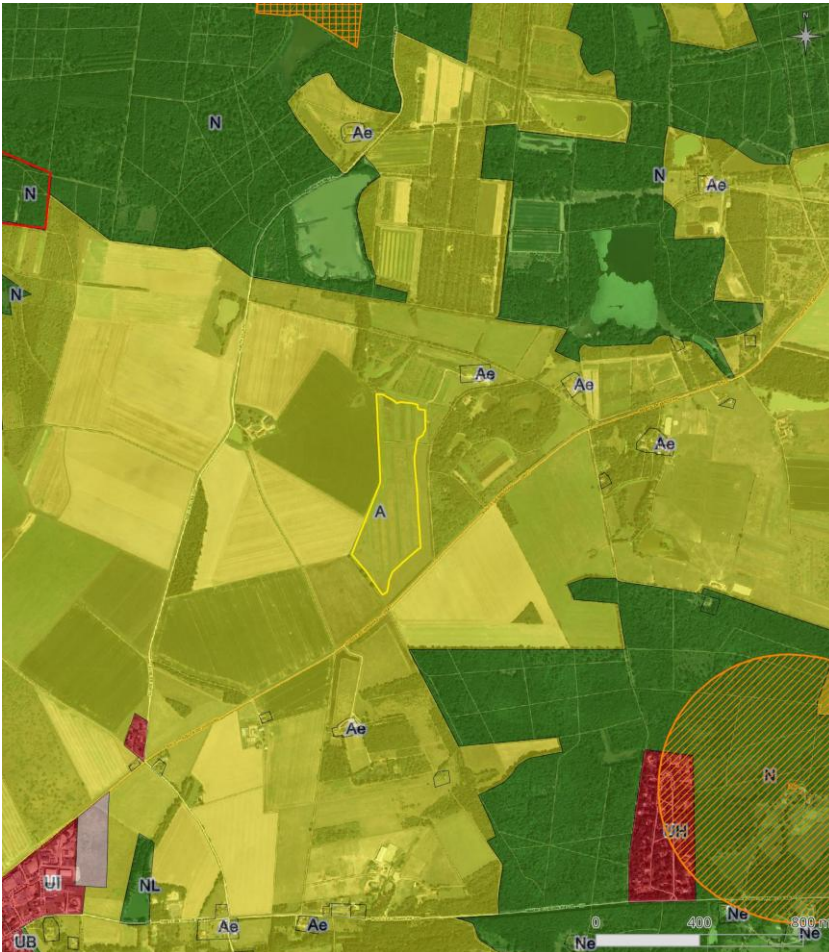
Mesures Environnementales

Evitement de la majorité des zones à enjeux forts (haies + zones humides)
Mesures synchronisées avec les aménagements paysagers.



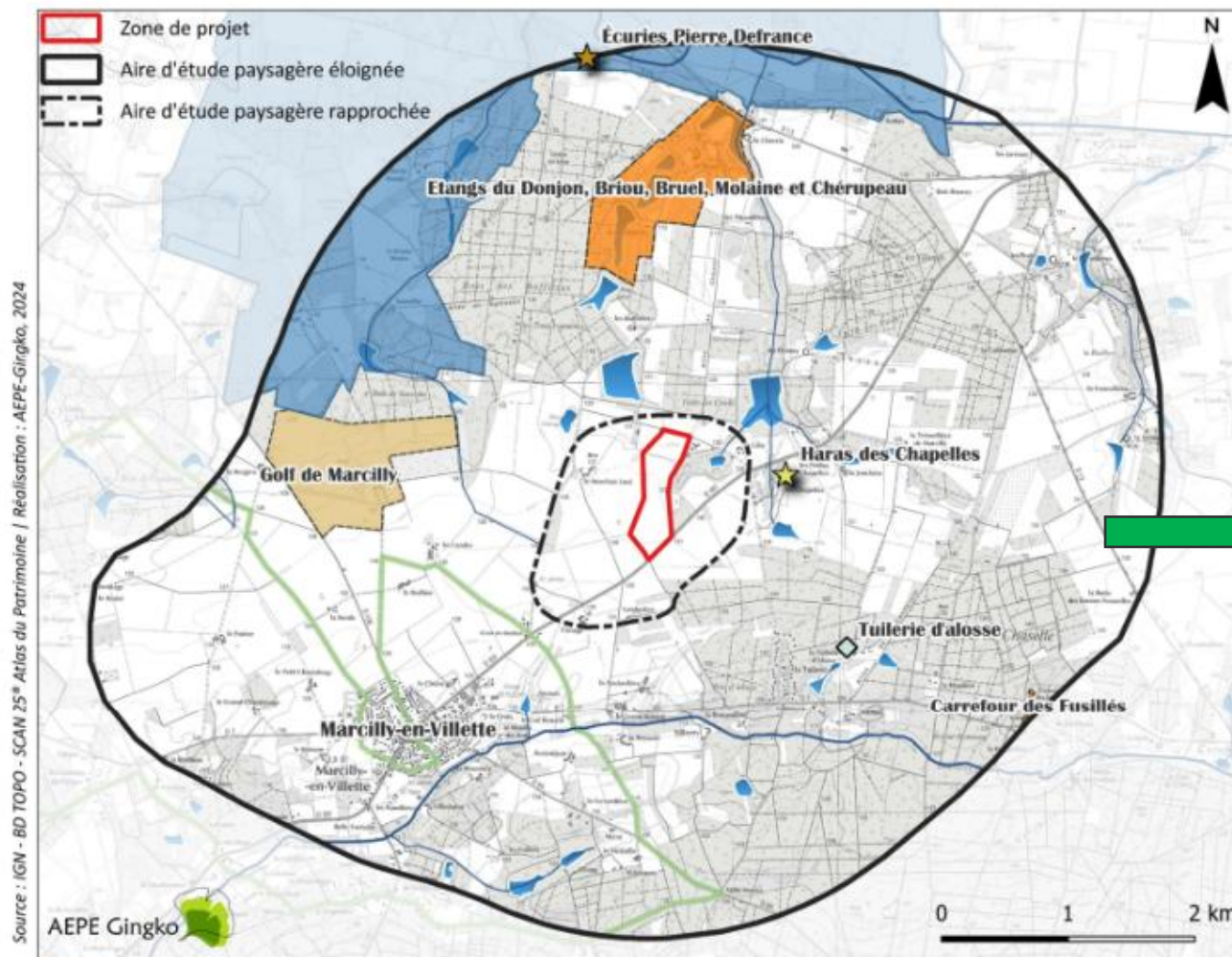
PLU en vigueur :

- Site en zonage A (agricoles)
- Le PLU autorise en zonage A :
« Les construction et installations sous réserve qu'elles soient nécessaires aux services publics, ou d'intérêt collectif »
- Une centrale PV compatible est considéré comme une installation d'intérêt collectif



PLUi en cours de rédaction :

- Travail suspendu, entrée en vigueur prévue en 2027
- La CCPS confirme que le site restera compatible avec un projet PV



Sensibilités paysagère
faibles à très faibles

- Zone tampon du bien UNESCO Val-de-Loire
- Les lieux d'intérêts touristiques
- Centre équestre
 - Haras
 - Golf de Marcilly
 - Sentier de petite randonnée
 - Étangs
- Patrimoine protégé
- Monument Historique
 - Sites protégés

Le patrimoine protégé et les lieux d'intérêt
touristique à l'échelle de l'aire d'étude
éloignée

Paysage



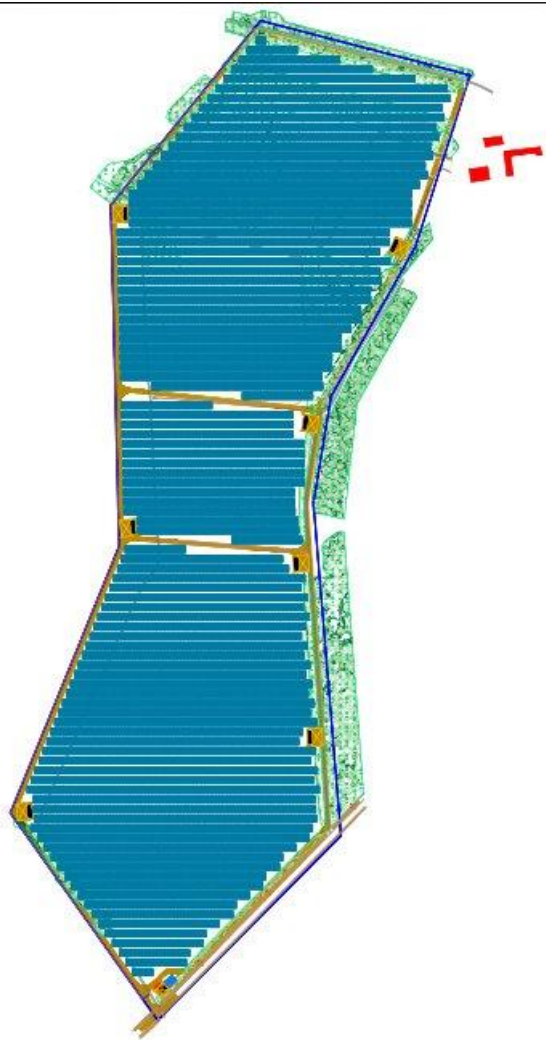
1 : AEPE-Gingko, 2024



4) Conception du projet



Variantes



V1 : Version Maximisant
24 ha

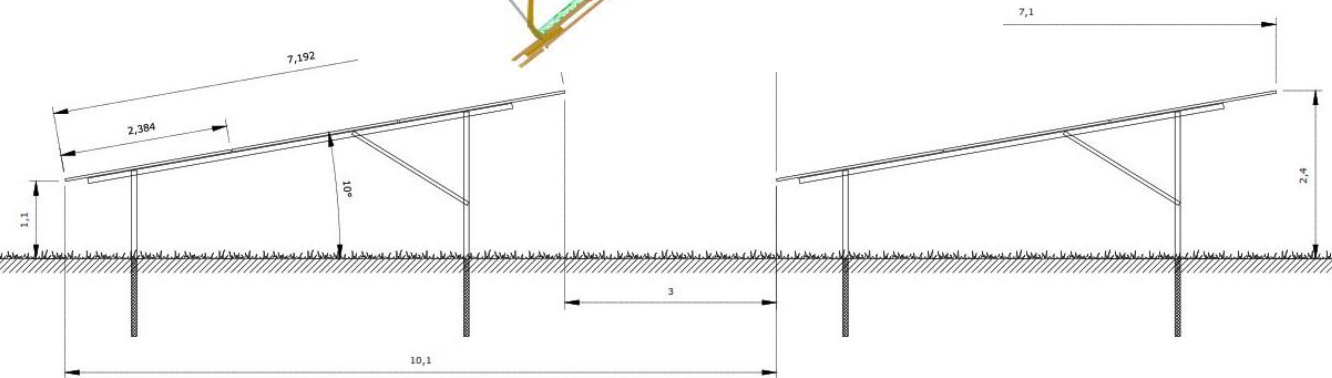
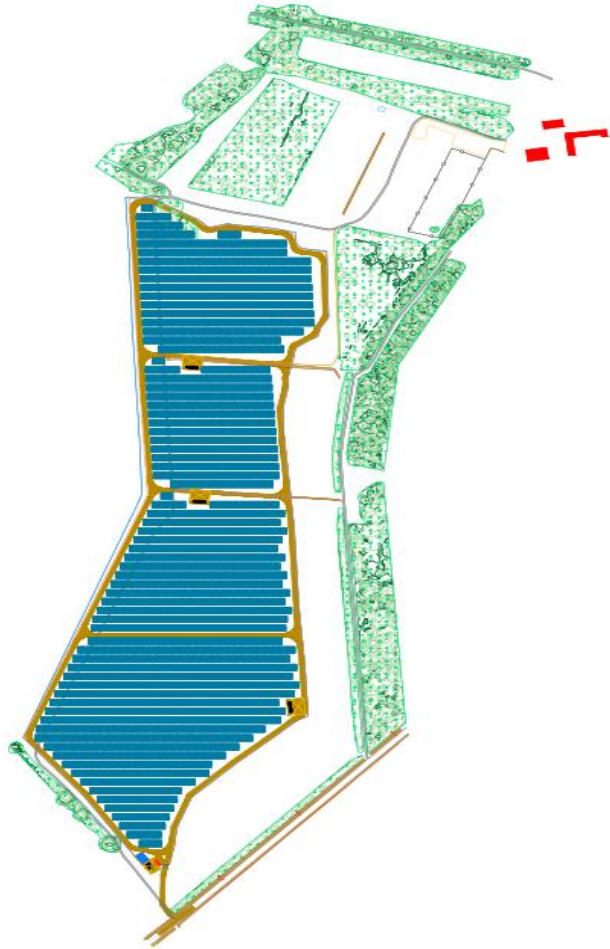


V2 : évitement zones humides
14,6 ha



V3 : recul 50 m boisement
12,6 ha

● Implantation retenue : caractéristiques techniques

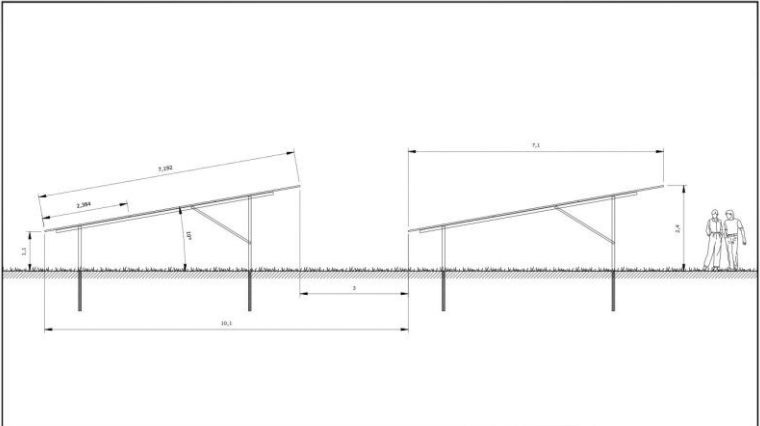
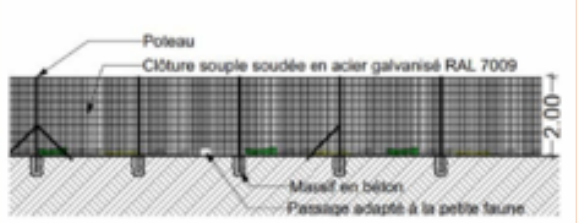


- **Zone d'étude** : 24 ha
- **Zone retenue (clôturée)** : 11,9 ha
- **Dimensions techniques** :
 - Inter-rang : 3 m
 - Inclinaison : 10°
 - Hauteur table : 1,1 m à 2,4 m
 - Structure fixe bipieux
 - Voirie périphérique de 4 m de large
 - 3 postes de transformation
 - 1 poste de livraison
 - 1 citerne
- **Puissance projetée** : 15,1 MWc
- **Production** : 20 000 MWh équivalent à la consommation électrique de 9 000 habitants



Exemption ZAN

Critères de l'arrêté du 29 décembre 202

Caractéristiques techniques des installations de production d'énergie photovoltaïque à	Caractéristiques du projet à spécifier	
Hauteur des panneaux photovoltaïques : - 1,10 mètre minimum au point bas	- Hauteur des panneaux au point bas (m) : 1,1 mètres	
Densité et taux de recouvrement du sol par les panneaux photovoltaïques : - Espacement entre deux rangées de panneaux photovoltaïques distinctes au moins égal à deux mètres. Les deux mètres sont mesurés du bord des panneaux d'une rangée au bord des panneaux de la rangée suivante et non pas d'un pieux d'ancrage à l'autre.	- Espacement entre 2 rangées de panneaux (m) : 3 mètres	
Type d'ancrages au sol : - Pieux en bois ou en métal, sans exclure la possibilité de scellements « béton » < 1 m², sur des espaces très localisés et justifiée par les caractéristiques géotechniques du sol ou des conditions climatiques extrêmes. - Pour les installations de type trackers, la surface du socle béton ne doit pas dépasser 0,3 m² k/wc	- Types d'ancrages utilisés : Pieux battu. Il consiste à introduire une barre métallique dans la terre sans apport de béton. - En cas d'ancrages béton, dimensions de ceux-ci, nombre et justifications techniques spécifiques: - Pour les trackers, surface du socle béton ramené par k/wc :	
Type de clôtures autour de l'installation : - Grillages non occultant ou clôtures à claire-voie, sans base linéaire maçonnée	- Type de grillage utilisé: Cloture souple soudée en acier galvanisé - Type de base du grillage : Massif en béton	
Voies d'accès aux panneaux internes à l'installation et aux autres plateformes techniques : - Absence de revêtement ou mise en place d'un revêtement drainant ou perméable	- Présence d'un revêtement : Le projet prévoit la réalisation des pistes perméables sur le pourtour de la centrale en grave non traitée, géotextile et en secteur décaissé - Type de revêtement et caractéristiques en matière de perméabilité (drainant, perméable...) :	

5) Retombées et planning



Quelles retombées ?

Fiscalité locale			
	Taxe d'aménagement (une seule fois à l'obtention du PC)	Par an (TFPB, CFE, IFER)	Sur 35 ans
Marcilly-en-Villette	30 000 €	12 000 €	450 000 €
CC Portes de Sologne	-	29 000 €	1 015 000 €
Département du Loiret	15 000 €	19 000 €	680 00 €
Total	45 000 €	60 000 €	2 145 000 €

- Selon répartition fiscale 2024, susceptible d'évoluer
- Taxe d'aménagement est perçue par l'EPCI si PLUi



20 000 MWh

Production annuelle du parc



9 000 habitants

Nombre de français dont la consommation électrique serait couverte par la production du parc [\(moyenne 2024 de 2 223 kWh / habitant / an avec chauffage et ECS\)](#)



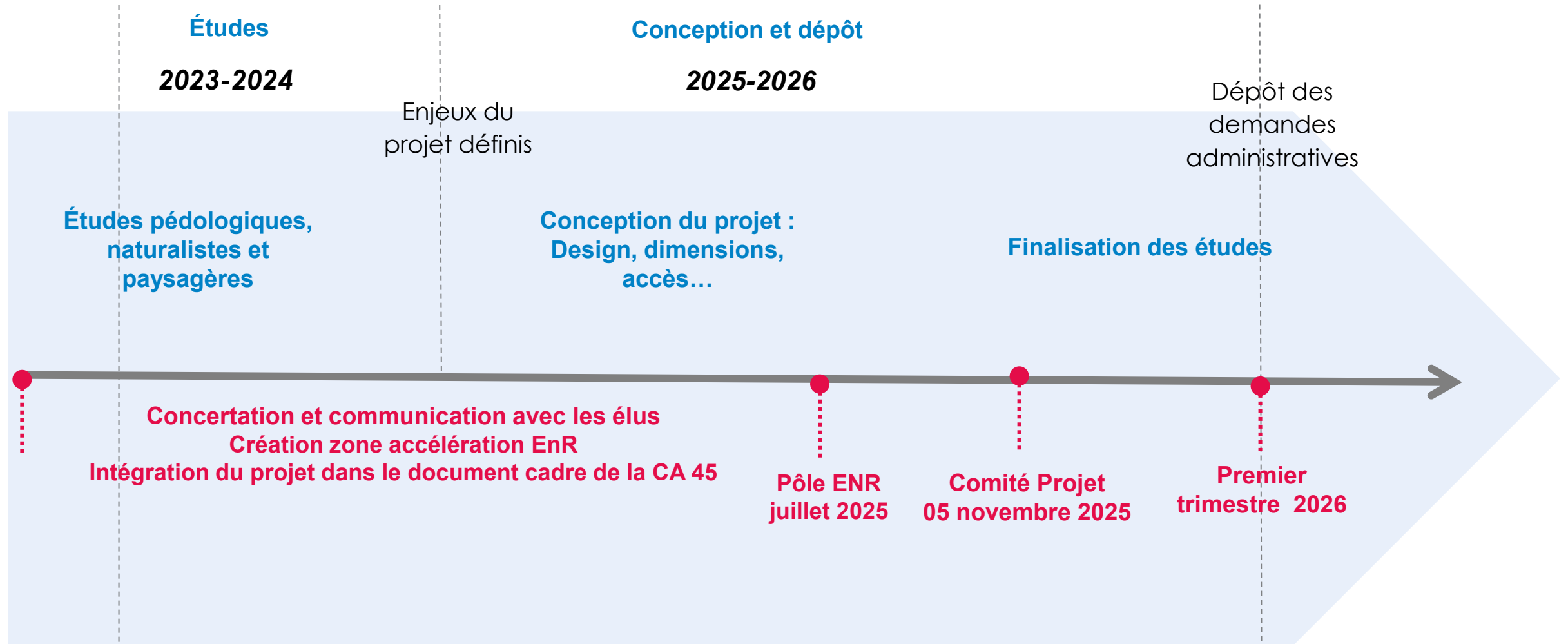
850 Tonnes de CO2/an

Émissions de dioxyde de carbone évitées [\[Boralex 2025\]](#)



400 voitures

Nombre de véhicules particuliers émettant une quantité de CO2 équivalente à celle évitée par la production du parc photovoltaïque [\(Voitures de 2012 roulant 9 780 km/an\) \[Statista France 2024\]](#)



Prochaines étapes

Instruction 2026

Consultation des services
Enquête publique, CDPENAF
Instruction

Maintien de l'information
auprès des élus et des
habitants

Autorisation

Construction 2027-2028

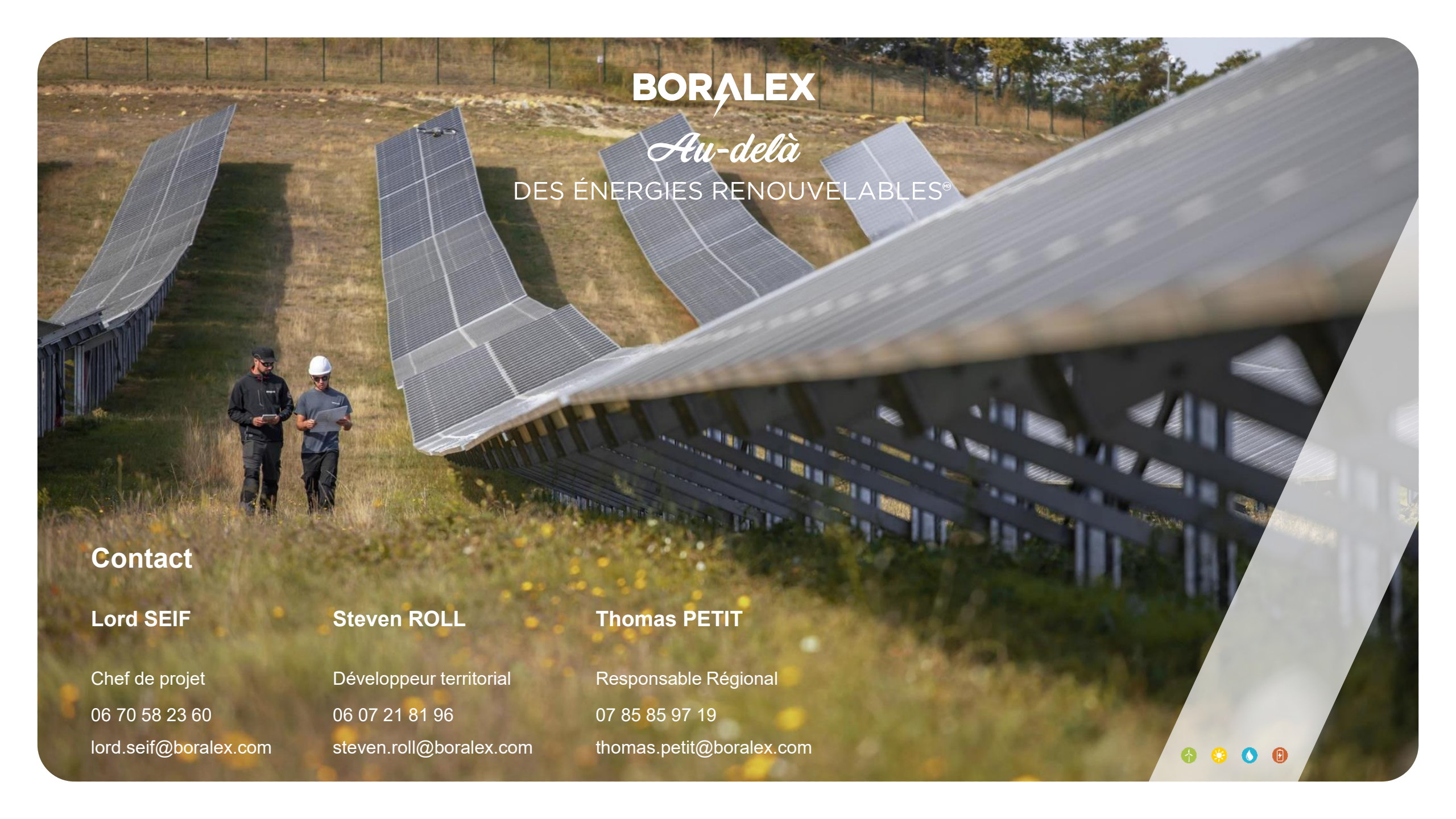
Études de pré-
construction
Création des accès
Montage de la centrale

Mise en
service

Exploitation *Fin 2028*

Exploitation du parc
Maintenance lorsque nécessaire
Analyse des performances du parc

Inauguration
Echanges réguliers avec les élus
Diffusion d'informations auprès des habitants



BORALEX

Au-delà

DES ÉNERGIES RENOUVELABLES®

Contact

Lord SEIF

Chef de projet

06 70 58 23 60

lord.seif@boralex.com

Steven ROLL

Développeur territorial

06 07 21 81 96

steven.roll@boralex.com

Thomas PETIT

Responsable Régional

07 85 85 97 19

thomas.petit@boralex.com

